

Distribution limitée

SC-89/CONF.003/11
Paris, le 9 mai 1989

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial

Treizième session

Paris, 27-30 juin 1989

Salle VI

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE: Ordre du jour provisoire pour la treizième session du Comité du Patrimoine mondial

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Treizième session

Siège de l'Unesco, Paris, 11-15 décembre 1989

Salle XI

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session par le représentant du Directeur général
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
4. Introduction sur les activités entreprises par le Secrétariat depuis la douzième session du Comité
5. Rapport du Rapporteur sur la treizième session du Bureau
6. Révision des formulaires de proposition d'inscription et de demande d'assistance internationale
7. Suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et examen des problèmes techniques y afférents
8. Activités promotionnelles
9. Demandes d'assistance internationale
10. Etat des comptes du Fonds du patrimoine mondial et budget pour 1989
11. Propositions d'inscription de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril
12. Propositions d'inscription de biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril
13. Questions diverses
14. Adoption du rapport de la session
15. Clôture de la session